



AUDIENCE DCPAF

scsi-pn.fr

Février 2023



Une délégation du SCSI était reçue par Madame Véronique Lefaure, sous-directrice des ressources, et Madame Delphine Lallemand, sous-directrice adjointe en charge des ressources humaines de la DCPAF, le lundi 13 février 2023.

Plusieurs thématiques d'actualité ont été abordées, parmi lesquelles :

- ⇒ La situation des Centres de Rétention Administrative ;
- ⇒ Les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre des Groupes d'Appui Opérationnel ;
- ⇒ Le déploiement des IRP chef de service et d'IRP postes difficiles ;
- ⇒ La cartographie OPJ de la DCPAF.

DES CRA SOUS TENSION DEVENANT DES ANNEXES DES MAISONS D'ARRÊT ET DES AGENTS TRAVAILLANT DANS L'INSÉCURITÉ

L'instruction du ministre de l'Intérieur datant du mois d'août 2022 privilégie le placement en rétention administrative des sortants de prison et des individus faisant l'objet d'une obligation de quitter le territoire français pour trouble à l'ordre public.

Si une telle mesure a pour finalité de protéger les citoyens, il n'en demeure pas moins que les CRA tournent à plein régime. La garde de ces retenus ne devrait pas incomber à la Police nationale tant au regard de leur profil carcéral que de structures immobilières inadaptées à ce type de retenus.

À ce constat s'ajoute un déficit de près de 300 effectifs au plan national pour le fonctionnement optimal des CRA. Des renforts de gendarmes mobiles destinés à la garde des retenus et à la réalisation d'escortes sont annoncés ici et là (Coquelles, Metz, etc...) mais personne ne les voit arriver. L'adjonction de locaux de rétention administrative (LRA) auprès des CRA à effectifs constants est une circonstance aggravante.

Le SCSI a alerté le directeur central de la police aux frontières sensible à cette situation critique. Aussi, des groupes de travail ont été mis en place pour partager les bonnes pratiques entre les CRA et faire évoluer le référentiel immobilier compte tenu du profil dangereux des retenus actuels.



LE SCSI : DES RÉSULTATS CONCRETS POUR LES OFFICIERS !

L'augmentation des effectifs est inscrit au dialogue de gestion, mais à quelle échéance ? Le besoin en renforts comme celui de travailler dans des conditions de sécurité décentes est immédiat.

LE SCSI SAISIRA LES AUTORITÉS CONCERNÉES AFIN QUE LES RENFORTS ANNONCÉS NE SOIENT PAS L'ARLÉSIENNE

GROUPE D'APPUI OPÉRATIONNEL : DES RATÉS À L'ALLUMAGE

Nouvellement créé dans la zone Nord pour venir en soutien à la Brigade Mobile de Recherche Zonale de Lille sur les interventions et en matière procédurale, le groupe d'appui opérationnel, placé sous le commandement d'officiers de police, a du mal à se mettre en place faute de ressources humaines. Les candidatures qui ont été déposées sont issues majoritairement d'effectifs de la sécurité publique. Pour débloquer la situation, des discussions sont en cours entre la DCPAF et la DCSP afin de trouver un compromis en remplaçant les départs par des sorties d'école.



IRP chef de service et IRP postes difficiles : LE SCSI ENTENDU



La totalité des chefs de centres de rétention administrative dispose d'une IRP de chef de service (IRPCDS) depuis le premier semestre 2022.

Le SCSI a obtenu que la tranche suivante d'IRPCDS soit positionnée sur les postes d'adjoint au Directeur Interdépartemental (ADID) affectés dans les DID les plus importantes tant en structures qu'en effectifs.

La DCPAF poursuit l'extension du bénéfice de cette IRPCDS sur les ADID affectés dans de plus petites DID.

Le SCSI revendique le bénéfice de l'RPCDS à tous les chefs de structures opérationnelles de la DCPAF.

CARTOGRAPHIE OPJ

Concernant la cartographie OPJ, la DCPAF proposait 168 postes éligibles à la prime OPJ pour les officiers sur les 349 affectés actuellement dans cette direction d'emploi. À ce stade des négociations, il est à noter que ce ratio constitue une belle avancée.

L'administration espère que le texte qui s'y rapporte sera publié d'ici la fin du mois de mars 2023.